



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 19 décembre 2019  
-----

**Présents** : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

*Titulaires* : Monsieur Bernard ASSO, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Francis TUJAGUE, Monsieur Auguste VEROLA

*Suppléant(es)* : Madame Janine GILLETTA, Madame Marie-Louise GOURDON, Madame Josiane PIRET, Madame Michelle SALUCKI, Madame Vanessa SIEGEL

*Procuration(s)* : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY

**RAPPORT N° 19-47 - NOUVEAU RÉGIME DE SERVICE DES SAPEURS-POMPIERS  
PROFESSIONNELS EN SECTIONS OPÉRATIONNELLES**

Lors de la séance du conseil d'administration du 7 décembre 2017, j'ai accédé à la demande des partenaires sociaux afin qu'une réflexion soit engagée sur un nouveau régime de service des SPP en sections opérationnelles.

Par lettre de mission en date du 27 février 2018, j'ai chargé le directeur départemental de conduire cette réflexion « à périmètre financier constant ».

Après de multiples réunions de concertation, il était décidé de proposer 2 régimes de service :

- 124 gardes de 12h
- 84 gardes de 24h (soit un coefficient d'équivalence de 19,13)

Il était également décidé de proposer ce choix à l'ensemble des SPP en sections opérationnelles par le biais d'une enquête individuelle numérique.

Les résultats de cette consultation font apparaître que, sur une population de 899 SPP, 364 SPP souhaitent effectuer 124 gardes de 12 heures et 535 SPP ont opté pour le régime de 84 gardes de 24 heures.

Je précise que ces nouveaux régimes de service s'inscrivent dans le cadre de ma lettre de mission évoquée ci-dessus.

Si vous en êtes d'accord, ces dispositions pourraient être mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et intégrées au règlement intérieur du corps départemental.

La commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et le comité technique, consultés sur ce dossier respectivement les 16 et 17 décembre 2019, ont émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la mise en œuvre de ces deux régimes de service :

- 124 gardes de 12 heures,
- 84 gardes de 24 heures.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINESY*